

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-562/SG/CG approuvant la délibération n° 11-71/CPS du 25 octobre 1971 par laquelle le président du conseil d'administration de la Caisse des prestations sociales est habilité à passer une convention de prêt de 36.000.000 FD avec le Territoire (budget annexe du port) .

n° 72-562/SG/CG

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
12 avril 1972

Numéro JO
n° 8 du 25/04/1972

Date du numéro
25 avril 1972

TEXTE INTÉGRAL

Est approuvée la délibération n° 11-71/CPS du 25 octobre 1971 du conseil d'administration de la Caisse des prestations sociales habilitant son président à passer avec le Territoire (budget annexe du port) une-convention de prêt de 36.000.000 FD.